

INSTITUTIONS

Matières de l'épreuve « Institutions » : Institutions régionales, répartition des compétences entre fédéral et entités fédérées, institutions européennes.

<p>INSTITUTIONS REGIONALES ET REPARTITION DES COMPETENCES ENTRE FEDERAL ET ENTITES FEDEREES</p>

LA BELGIQUE FEDERALE

- **Notions fondamentales de droit constitutionnel:** Constitution, Etat belge, territoire belge, nationalité, libertés (grands principes)
- **Théorie générale des pouvoirs:** souveraineté nationale (notion et portée), séparation des pouvoirs (notions, application dans la Constitution belge, interactions des pouvoirs), pouvoirs d'attribution, délégation de pouvoirs
- **Le pouvoir législatif fédéral:** compositions, système électoral (de 1830 à nos jours), statut des parlementaires, fonctionnement des chambres, parlement de législature, chambre des représentants, sénat, principaux types de lois, hiérarchie des normes
- **Le pouvoir exécutif fédéral:** sphère de compétence (compétences d'attribution, exécution des lois (AR et AM), administration générale), le statut personnel du Roi, les pouvoirs constitutionnels du Roi, le Gouvernement fédéral, principes constitutionnels de force publique, dispositions générales de la Constitution (187 à 194), révision de la Constitution, les régions linguistiques, Etat unitaire – Etat fédéral
- **Le pouvoir judiciaire:** notions générales, principes constitutionnels, statut des magistrats, l'organisation judiciaire (ressorts et compétences des différentes instances)

LES COMMUNAUTES ET REGIONS

- **notions générales:** entités autonomes et non hiérarchisées, compétences attribuées et exclusives, compétences résiduelles, loyauté fédérale, une structure asymétrique, fédéralisme de coopération, ...autonomies constitutive et fiscale limitées, compétences implicites, compétences territoriales des communautés et régions, transfert de compétences
- **les communautés:**
compétences communautaires, fusion des organes de la Communauté flamande et Région flamande
la Communauté flamande; le parlement et le Gouvernement: composition –compétences et fonctionnement
la communauté française. Le Conseil et le Gouvernement: composition, compétences, fonctionnement
la communauté germanophone. Le conseil et le gouvernement: composition, compétences, fonctionnement. L'exercice de compétences régionales wallonnes
- **les régions:**
Compétences régionales
la Région wallonne; le parlement et le Gouvernement : composition – compétences et fonctionnement
la Région de Bruxelles-Capitale. Institutions, composition, compétences, règles de fonctionnement: grands principes.

- LES STRUCTURES DE COOPERATION ENTRE L'ETAT FEDERAL, LES COMMUNAUTES ET LES REGIONS
 - **Les mécanismes de collaboration**
 - **Les accords de coopération**
 - **Les recours en cas d'inobservation des mécanismes de collaboration.**
- LES CONFLITS ENTRE L'ETAT FEDERAL, LES COMMUNAUTES ET LES REGIONS
 - **Conflits d'intérêt**
 - **Conflits de compétences:** prévention (rôles de la section de législation du conseil d'Etat, rôle du Comité de concertation) règlement (rôle de la Cour d'Arbitrage, rôle de la section d'administration du Conseil d'Etat)
- LES RELATIONS INTERNATIONALES
 - **Répartition des compétences:** entre le pouvoir fédéral et les entités fédérées, entre les pouvoirs législatif et exécutif
 - **La conclusion des traités:** la négociation, la conclusion, la communication aux assemblées législatives, l'assentiment par les chambres fédérales ou le conseil communautaire vs régional concerné, la ratification, la publication
 - **Effets des conventions internationales en droit interne.**

INSTITUTIONS EUROPEENNES

- LES COMMUNAUTES ET L'UNION EUROPEENNE DANS LE TEMPS
 - **Dimension historique** de la construction européenne après 1945 (lignes de forces)
 - **Evolution et devenir des traités communautaires :** principes de base, règles dérogatoires, constitution
- LES ETATS ET L'UNION EUROPEENNE
 - **Adhésion**
 - **Association**
 - **Retrait et expulsion**
 - **Elargissement :** statut de pays candidat, processus de négociation
- PERSONNALITE JURIDIQUE DES COMMUNAUTES ET LE L'UNION EUROPEENNE
 - **Les communautés :** personnalité juridique interne, personnalité juridique internationale
 - **L'Union européenne**
- LES INSTITUTIONS DE L'EUROPE DES 27
 - **Commission européenne, Conseil de l'Union européenne, Parlement européen, Cour de Justice, Tribunal de 1^{ère} Instance, Cour des comptes :** composition, règles de fonctionnement, compétences institutionnelles
 - **Les institutions monétaires et financières:** Institut monétaire européen, institution transitoire, système européen des banques centrales et la Banque centrale européenne
 - **Les procédures de décision :** avis, coopération, codécision, avis conforme – approbation.
- LE SYSTEME JURIDIQUE EUROPEEN
 - **Les catégories du droit communautaire :** droit primaire, droit dérivé – conventionnel, unilatéral, les actes atypiques
 - **Les relations entre l'ordre juridique communautaire et les ordres juridiques nationaux :** applicabilité directe du droit communautaire, immédiateté d'application, primauté

- **La participation des états et de leurs entités internes à la création du droit européen et à son application** : le cas de la Région wallonne (élaboration et mise en œuvre)
- **Principes de base de l'harmonisation des législations nationales**

- LES GRANDES COMPETENCES EUROPEENNES
 - **Les "libertés communautaires"** : libre circulation des marchandises, des travailleurs, des capitaux, liberté d'établissement
 - **Le droit européen de la concurrence**
 - **La politique de cohésion économique et sociale** : principes directeurs (partenariat - égalité des chances – additionnalité - subsidiarité); " objectifs" de l'action européenne; les instruments de la politique de cohésion sociale (le FEDER, le FSE, le FEOGA - section orientation, le fonds de cohésion et la BEI)
 - **L'Union économique et monétaire** : politique économique et politique monétaire (lignes de force)
 - **La politique extérieure et de sécurité commune** : objectifs, cadre institutionnel, moyens, cadre opérationnel.
 - **La coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures:** questions d'intérêt commun, cadre institutionnel, traité d'Amsterdam et communautarisation de Schengen